Commission nationale du débat public

SEANCE DU 2 JUILLET 2014

DÉCISION N° 2014 / 25 / LNOB-PL / 5

PROJET FERROVIAIRE LIAISONS NOUVELLES OUEST BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine du Président de Réseau Ferré de France en date du 13 décembre 2013, reçue le 16 décembre 2013 et le dossier joint relatif au projet ferroviaire « Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire »,
- vu sa décision n° 2014/02/LNOB-PL/1 du 8 janvier 2014 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2014/08/LNOB-PL/2 du 5 février 2014 nommant M Olivier GUERIN Président de la CPDP,
- vu la décision n° 2014/14/LNOB-PL/3 du 5 mars 2014, nommant les membres de la CPDP,
- vu la décision n° 2014/24/LNOB-PL/4 du 2 juillet 2014, considérant le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public,
- vu le courrier du 18 juin 2014, de M Olivier GUERIN, Président de la CPDP, demandant des expertises complémentaires, à la suite des demandes exprimées par les Présidents des groupes EELV des régions Pays de Loire et Bretagne, et par les responsables de France Nature Environnement, des associations ACIPA et CEDPA.

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

<u>Article unique</u> :

La Commission nationale décide de faire procéder à des expertises complémentaires.
Ces expertises porteront :

- d'une part sur les prévisions de trafic et les hypothèses retenues pour l'évaluation des taux de rentabilité socio-économiques des différentes variantes envisagées par RFF,
- d'autre part sur l'examen de variantes nouvelles entre Nantes et Rennes passant par Châteaubriant ou par Redon (éventuellement avec évitement de cette ville), avec optimisation des lignes existantes et/ou création de parties de voies nouvelles. Les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces nouveaux scenarii seront évalués.

Le Président

Christian LEYRIT

cndp Commission nationale du débat public

LE PRÉSIDENT

Paris, le 28 juillet 2014

Messieurs,

Vous avez accepté de participer à une mission d'expertise indépendante concernant la liaison ferroviaire Rennes-Nantes et je vous en remercie vivement.

Je vous prie de trouver ci-après l'objet de cette expertise.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie par le Président de Réseau Ferré de France (RFF) d'un projet ferroviaire : Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire. Ce projet vise à améliorer les relations sur le territoire du Grand Ouest, à rapprocher les deux capitales régionales et à placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Ce projet se situe dans la continuité de la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes en cours de construction. Ce projet s'inscrit également dans la politique récemment mise en place par le Gouvernement, au travers du pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013 pour améliorer l'accessibilité des territoires bretons.

Le 8 janvier 2014, la CNDP a décidé d'organiser un débat public dont l'animation sera confiée à une commission particulière.

RFF a alors élaboré un dossier du débat. Ce dossier prévoit trois scenarii privilégiés, un scénario d'aménagement au plus proche de l'existant et deux scenarii de créations de lignes nouvelles.

En mai et juin 2014, la CNDP a été saisie de demandes d'expertises complémentaires par les élus EELV des Conseils régionaux Bretagne et Pays de la Loire, par France Nature Environnement et ses associations en Bretagne et Pays de la Loire, par le CEDPA (Collectif d'élu-e-s doutant de la pertinence de l'aéroport) et par l'ACIPA (Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de Notre Dame des Landes).

- les élus EELV demandent que l'amélioration de la liaison ferroviaire Nantes-Rennes puisse avoir lieu en ne tenant pas compte d'une desserte de Notre Dame des Landes. Des études complémentaires pourraient envisager l'optimisation de l'existant et/ou la création de parties de voies nouvelles. Les impacts sociaux et économiques pour le territoire de ces nouveaux scenarii devraient être mis en avant.
- Le CEDPA demande que soit étudiée une solution consistant à passer par Chateaubriant en faisant évoluer la liaison tram-train vers un TER performant, pouvant se connecter avec l'étoile ferroviaire existant déjà vers le sud Loire et l'actuel aéroport.
- L'ACIPA souhaite également que soit étudiée la solution par Chateaubriant, et des variantes tenant compte de l'abandon possible du projet de Notre Dame des Landes. Elle souhaite également que la priorité soit donnée à l'amélioration des lignes existantes.

M. Claude ABRAHAM
M. Jean DETERNE
M. Pierre ROUSSEL
M. Michel SAVY

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T +33 (0)1 44 49 85 55 - christian.leyrit@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

- Enfin France Nature Environnement demande que soient étudiés et présentés :

  - une variante Nantes-Rennes, sans passage par Notre Dame des Landes avec évitement de Redon et en modernisant le réseau (suppression de tous les passages à niveau, par exemple)
  - le potentiel fret de l'ensemble des régions Bretagne et Pays de la Loire.

  FNE demande en outre que pour chacun des axes concernés, soient évalués :

  - le coût du projet selon les différentes hypothèses de calendrier de réalisation et de possibilités de financement,
  - les conséquences possibles d'une envolée brutale des cours du pétrole,
  - et que des précisions soient apportées concernant la consistance des services visés pour le transport de voyageurs et de marchandises aux horizons 2030 et 2040 et la stratégie mise en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Lors de sa réunion du 2 juillet 2014, la CNDP a considéré que le dossier du maître d'ouvrage était suffisamment complet pour pouvoir être soumis au débat public. Elle a également décidé de faire procéder à des expertises complémentaires portant sur :

- d'une part les prévisions de trafic et les hypothèses retenues pour l'évaluation des taux de rentabilité socio-économiques des différentes variantes envisagées par le maître d'ouvrage,
- d'autre part sur l'examen des variantes nouvelles ente Rennes et Nantes passant par Chateaubriant et par Redon avec optimisation des lignes existantes et/ou création de parties de voies nouvelles et évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces scenarii.

Le 23 juillet 2014, la CNDP a fixé les modalités du débat et son calendrier, du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015.

La mission qui vous est confiée porte sur l'ensemble des demandes nouvelles relatives à la liaison Nantes-Rennes :

- analyse des nouveaux tracés d'infrastructures,
- évaluation socio-économique des solutions alternatives,
- évaluation environnementale de ces solutions.

Vos travaux devront être achevés avant le 20 novembre 2014, de façon à ce qu'ils puissent être présentés lors de 2 réunions publiques prévues le 27 novembre 2014 à Nantes et le 2 décembre 2014 à Rennes.

Toutes les demandes exprimées relatives aux variantes proposées par RFF ne font pas partie de votre mission d'expertise. Elles seront traitées par ailleurs, par le CGEDD.

La CNDP et la CPDP sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christian LEYRIT

cndp Commission nationale du débat public

LE PRÉSIDENT

Paris, le 28 juillet 2014

M. Patrice PARISE
Vice-Président du CGEDD

Par courrier du 4 juillet, j'ai sollicité le CGEDD pour une expertise complémentaire sur le projet ferroviaire Liaisons nouvelles ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL).

Je vous prie de trouver ci-après l'objet de cette expertise.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie par le Président de Réseau Ferré de France (RFF) de ce projet qui vise à améliorer les relations sur le territoire du Grand Ouest, à rapprocher les deux capitales régionales et à placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Ce projet se situe dans la continuité de la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes en cours de construction. Ce projet s'inscrit également dans la politique récemment mise en place par le Gouvernement, au travers du pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013 pour améliorer l'accessibilité des territoires bretons.

Le 8 janvier 2014, la CNDP a décidé d'organiser un débat public dont l'animation sera confiée à une commission particulière.

RFF a alors élaboré un dossier du débat. Ce dossier prévoit trois scenarii privilégiés, un scénario d'aménagement au plus proche de l'existant et deux scenarii de créations de lignes nouvelles.

En mai et juin 2014, la CNDP a été saisie de demandes d'expertises complémentaires par les élus EELV des Conseils régionaux Bretagne et Pays de la Loire, par France Nature Environnement et ses associations en Bretagne et Pays de la Loire, par le CEDPA (Collectif d'élu-e-s doutant de la pertinence de l'aéroport) et par l'ACIPA (Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport Notre Dame des Landes).

- les élus EELV demandent que l'amélioration de la liaison ferroviaire Nantes-Rennes puisse avoir lieu en ne tenant pas compte d'une desserte de Notre Dame des Landes. Des études complémentaires pourraient envisager l'optimisation de l'existant et/ou la création de parties de voies nouvelles. Les impacts sociaux et économiques pour le territoire de ces nouveaux scenarii devraient être mis en avants.

- Le CEDPA demande que soit étudiée une solution consistant à passer par Chateaubriant en faisant évoluer la liaison tram-train vers un TER performant, pouvant se connecter avec l'étoile ferroviaire existant déjà vers le sud Loire et l'actuel aéroport.

- L'ACIPA souhaite également que soit étudiée la solution par Chateaubriant, et des variantes tenant compte de l'abandon possible du projet de Notre Dame des Landes. Elle souhaite également que la priorité soit donnée à l'amélioration des lignes existantes.

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T +33 (0)1 44 49 85 55 - christian.leyrit@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

- Enfin France Nature Environnement demande que soient étudiés et présentés

  - une variante Nantes-Rennes, sans passage par Notre Dame des Landes avec évitement de Redon et en modernisant le réseau (suppression de tous les passages à niveau, par exemple)
  - le potentiel fret de l'ensemble des régions Bretagne et Pays de la Loire.

  FNE demande en outre que pour chacun des axes concernés, soient évalués :

  - le coût du projet selon les différentes hypothèses de calendrier de réalisation et de possibilités de financement,
  - les conséquences possibles d'une envolée brutale des cours du pétrole,
  - et que des précisions soient apportées concernant la consistance des services visés pour le transport de voyageurs et de marchandises aux horizons 2030 et 2040 et la stratégie mise en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Lors de sa réunion du 2 juillet 2014, la CNDP a considéré que le dossier du maître d'ouvrage était suffisamment complet pour pouvoir être soumis au débat public.

Elle a également décidé de faire procéder à des expertises complémentaires portant sur :

- d'une part les prévisions de trafic et les hypothèses retenues pour l'évaluation des taux de rentabilité socio-économiques des différentes variantes envisagées par le maître d'ouvrage,
- d'autre part sur l'examen des variantes nouvelles ente Rennes et Nantes passant par Chateaubriant et par Redon avec optimisation des lignes existantes et/ou création de parties de voies nouvelles et évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces scenarii.

Le 23 juillet 2014, la CNDP a fixé les modalités du débat et son calendrier (du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015).

Toutes les expertises relatives à de nouveaux scenarii d'aménagement de la liaison Rennes-Nantes seront réalisées par des experts indépendants, et ne relèvent donc pas de la commande au CGEDD.

La mission d'expertise complémentaire confiée au CGEDD porte sur :

- l'analyse des prévisions de trafic et des hypothèses prises par RFF dans son dossier pour l'évaluation des taux de rentabilité socio-économiques des 3 liaisons,
- le potentiel fret de l'ensemble des régions Bretagne et Pays de la Loire,
- l'analyse du coût du projet selon différentes hypothèses de calendrier de réalisation et des possibilités de financement,
- les conséquences possibles d'une envolée brutale du coût du pétrole.

Le CGEDD examinera également la consistance des services visés par le transport de voyageurs et de marchandises aux horizons 2030 et 2040 et la stratégie mise en œuvre pour atteindre ces objectifs.

L'ensemble de vos travaux devra être achevé avant le 20 novembre, de façon à ce qu'ils puissent être présentés lors d'une réunion publique prévue le 2 décembre 2014 à Rennes.

La CNDP et la CPDP sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Christian LEYRIT